

Liste des délibérations examinées

lors du Conseil municipal du 3 novembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le trois du mois de novembre à dix-huit heures, le Conseil municipal de la ville du Puy-Sainte-Réparate a été assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sur la convocation qui lui a été adressée par le Maire, conformément aux articles L.2121-10 à 2121-12 du Code général des collectivités territoriales, sous la présidence de M. Jean-David CIOT, Maire.

Etaient présents à cette assemblée : Jean-David CIOT, Sergine SAÏZ-OLIVER, Jean-Claude NICOLAOU, Bernard CHABALIER, Rémi DI MARIA, Chantal LEOR, Frédéric PAPPALARDO, Mireille ARNAUD, Josiane JADEAU, Philippe MAZEL, Rodolphe REDON, Jacqueline PEYRON, Emmanuel ANDRUEJOL, Anne-Marie FARNET DA SILVA, Anne BENARD, Régis ZUNINO, Jacques FRENET, Maryvonne PESTRE, Lucienne DELPIERRE, Frédérique REYNAUD, Annabelle IBGHI, Virginie ROUDAUT.

Pouvoirs : Ludivine DUREY à Sergine SAÏZ-OLIVER
 Patricia GIRAUD à Jean-Claude NICOLAOU
 Bruno RUA à Bernard CHABALIER
 Stéphane WEITMANN à Rémi DI MARIA
 Jérôme BOURDAREL à Jean-David CIOT
 Fabien ANDRAUD à Frédérique REYNAUD

Absents : Carla SCANO

Secrétaire de séance : Frédéric PAPPALARDO

Finances et Administration générale

1. Contrat communautaire pluriannuel de développement (CCPD) : prolongation de l'exécution du dispositif jusqu'au 30 novembre 2025 – adopté à l'unanimité
2. Approbation des rapports de la CLECT du 4 septembre 2025 – adopté à l'unanimité
3. Renouvellement de la convention d'adhésion au Pôle santé du CDG 13 – adopté à l'unanimité
4. Création ponctuelle de deux emplois non permanents aux services techniques (renfort pour accroissement d'activité) – adopté à l'unanimité

Structuration du cadre de vie

5. Mise à jour du Plan Communal de Sauvegarde (PCS) – adopté à l'unanimité
6. Convention de servitude avec ENEDIS chemin du Moulin – adopté à l'unanimité

Vie sociétale et solidarité

7. Approbation du Projet Éducatif de Territoire (PEdT) 2025-2028 – adopté à l'unanimité
8. Approbation de la convention fixant les modalités de répartition de la subvention versée par la CAF pour l'organisation du Projet Jeunesse 2023 « Les jeunes en Durance », entre les communes du Puy-Sainte-Reparate, Saint-Paul les Durance, Peyrolles en Provence, Jouques, La Roque d'Anthéron et Rognes – adopté à l'unanimité
9. Approbation des tarifs et du règlement intérieur pour l'occupation du Mille Club – adopté à l'unanimité
10. Subventions aux associations (dernière tranche) – adopté à l'unanimité